

LETTRE OUVERTE à IGOR SEMO, Maire de Saint Maurice

Saint Maurice, le 26 février 2020

Monsieur le Maire,

Que se passe-t-il en Mairie ?

Depuis de nombreux mois s'est installé un déni de démocratie au plus haut sommet de la gouvernance de la ville.

A quelles fins retardez-vous systématiquement et volontairement la diffusion de tous les comptes rendus des Conseils Municipaux ? La question mérite d'être posée.

En effet, les comptes rendus sortent en moyenne 5 mois après la tenue de chaque conseil municipal ce qui n'est pas acceptable.

Ceci n'est pas le fait du personnel municipal que nous savons dévoué.

L'exemple du Conseil Municipal qui s'est tenu le 24 juin 2019 est à ce titre assez édifiant.

Au 23 février 2020 le Compte Rendu de cette séance n'a toujours pas été diffusé, soit 8 mois après sa tenue !

Et pour cause :

- **Lors de ce conseil des discussions houleuses au sein même de la majorité municipale au sujet du Capitole se sont faites jour, et ont traduit de profonds désaccords entre vous-même, votre 1^{er} adjoint et le Sénateur Cambon,**
- **Lors de ce conseil également les Centristes membres de l'Union pour Saint Maurice ont annoncé leur départ de la majorité municipale,**

Ces informations ne méritent elles pas d'être portées à la connaissance des Mauritiennes et des Mauritiens ?

De plus, vous venez, étonnement, d'annuler le Conseil Municipal du 26 février 2020, pourtant prévu de longue date, et hautement important, car consacré au Débat d'Orientation Budgétaire, obligatoire avant le vote du Budget annuel au motif « **qu'il vous manque des éléments financiers pour le DOB** ».

Vous avez pourtant été Maire Adjoint en charge des finances de la ville pendant près de 30 ans et curieusement, en 2020, en tant que Maire et en charge des finances vous ne seriez pas prêt pour le DOB ?

Comment peut-on croire cela ? Ou alors y aurait-il une inorganisation généralisée au sein des services de la ville ?

De manière surprenante cette annulation intervient concomitamment à une question orale que j'ai posée pour le Conseil Municipal du 26 février 2020 relative à la Police Municipale et à laquelle vous allez ainsi éviter de devoir répondre.

Et pour cause :

- **La Police Municipale, pour ce qu'il en reste, serait décimée,**
- **Les panneaux avec les horaires d'accueil ont disparu du bureau de la PM au 47, rue du Maréchal Leclerc,**
- **Sur les 2 ASVP que vous avez recrutés pour assurer la surveillance du stationnement réglementé sur l'avenue de Lattre de Tassigny nous n'en voyons plus qu'un seul.**

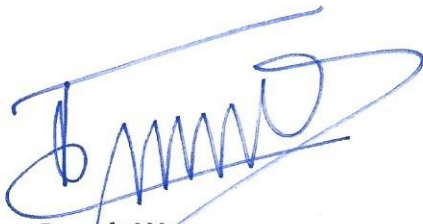
Comment dans ces conditions avez-vous l'intention :

- **D'assurer la sécurité publique et la tranquillité des Mauritiennes et des Mauritiens au quotidien ?**
- **D'assurer la sécurité des lieux publics (Marché, écoles, commerces, Salon des Arts,)**
- **De garantir la sécurité des bénévoles et des électeurs lors de la tenue des élections municipales des 15 et 22 Mars 2020 ?**

Les habitants ont le droit de savoir ce qui se passe à Saint Maurice.

Dans l'attente de votre réponse,

Cordialement,



Benoit Wosmer,

Conseiller municipal